



## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 13 mai 2019 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2<sup>o</sup> étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre un agrandissement à 8,21 mètres de la marge arrière, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 10,0 mètres.</li></ul> (DM 2019-0018)	25, chemin de la Grande-Côte
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre une profondeur minimale de 80 mètres pour le futur lot 6 263 242, alors que le règlement 1675 de zonage établit cette norme à 95 mètres.</li></ul> (DM 2019-0031)	200, rue Dubois

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 10<sup>o</sup> jour d'avril 2019.

Le greffier,  
Mark Tourangeau